



SUJET 03

**CONCOURS DIRECT D'ADMISSION EN 2024 AU CYCLE
SUPERIEUR DE L'ECOLE DU PERSONNEL PENITENTIAIRE
EPREUVE D'ADMISSIBILITE : ORGANISATION JUDICIAIRE**

DUREE : 03 HEURES

COEFFICIENT : 03

Ablanian.com

Nos produits, vos solutions !

RESOUDRE LES CAS SUIVANTS :

1. Citez les différents Tribunaux de Première Instance (TPI) de Côte d'Ivoire.
2. La Cour de Cassation n'est pas une juridiction de 3^e degré. Justifiez cette affirmation.
3. Le système Judiciaire ivoirien est dualiste dans les textes, mais moniste dans la réalité. Justifiez cette affirmation.
4. Paul, commerçant de son état saisit le Tribunal de Commerce d'Abidjan d'une action en justice contre Pierre. Après avoir fait application des textes de l'OHADA, le Tribunal de Commerce condamne Pierre. Celui-ci décide alors de faire appel de sa condamnation.
 - Devant quelle juridiction Pierre peut-il faire appel ?
 - S'il perdait son procès en appel, devant qu'elle haute juridiction devra-t-il former un pourvoi ?